

Medincell : prolongation exceptionnelle de la période de vote par correspondance pour l'Assemblée Générale jusqu'à 15h00 aujourd'hui

L'Assemblée Générale annuelle de Medincell est maintenue ce jour à 18h00 au siège de la Société.

A la suite du placement du département de l'Hérault en vigilance rouge pluie-inondation par Météo France et conformément aux recommandations de la préfecture de l'Hérault visant à limiter au maximum les déplacements, la Société a décidé, à titre exceptionnel, de prolonger jusqu'à 15h00 ce jour le délai de vote par correspondance, afin de permettre aux actionnaires qui n'ont pas encore voté et ne pouvant pas se déplacer d'exercer leur droit de vote.

Les actionnaires souhaitant exercer leur droit de vote par correspondance selon cette procédure exceptionnelle sont invités à adresser à ag@medincell.com, avant 15h00 (heure de Paris) ce jour :

- leur formulaire de vote dûment complété et signé,
- et une attestation de compte au 23 septembre 2026.

Le formulaire de vote peut être téléchargé sur le site internet de la Société :

<https://www.medincell.com/wp-content/uploads/2026/08/Medincell-AG2026-Formulaire-de-vote.pdf>

À propos de Medincell

Medincell est une société biopharmaceutique innovante en phase clinique et commerciale, qui développe et commercialise sous licence des traitements injectables à action prolongée dans de multiples domaines thérapeutiques. Ces traitements visent à garantir le respect des prescriptions médicales, à améliorer l'efficacité et l'accessibilité des médicaments et à réduire leur empreinte environnementale.

Ils combinent des principes actifs avec nos technologies propriétaires BEPO® / BEPO® Star, qui contrôlent la libération d'un médicament à un niveau thérapeutique pendant plusieurs jours, semaines ou mois à partir de l'injection sous-cutanée ou locale d'un simple dépôt entièrement biorésorbable.

La rispéridone LAI est le premier traitement utilisant la technologie BEPO® à avoir été approuvé par la FDA, d'abord pour la schizophrénie en avril 2023, puis pour le trouble bipolaire I en octobre 2025. Il est commercialisé aux États-Unis par Teva sous le nom d'UZEDY® (la technologie BEPO est licenciée à Teva sous le nom de SteadyTeq™).

Une demande d'autorisation de mise sur le marché pour l'Olanzapine LAI en traitement mensuel de la schizophrénie chez l'adulte a été soumise à la FDA américaine en décembre 2025 par le partenaire de Medincell, Teva. La FDA a accepté le dossier de demande de mise sur le marché le 20 février 2026. Une demande d'autorisation de mise sur le marché (AMM) en Europe a également été acceptée par l'EMA en mai 2026.

Le pipeline de Medincell comprend de nombreux candidats médicaments innovants à différents stades de développement, de la formulation aux essais cliniques de phase 3. Nous collaborons avec des entreprises pharmaceutiques de premier plan et des fondations pour améliorer la santé dans le monde grâce à de nouvelles options de traitement.

Basée à Montpellier, Medincell emploie plus de 150 personnes représentant plus de 27 nationalités différentes.

medincell.com

UZEDY® et SteadyTeq™ sont des marques déposées de Teva Pharmaceuticals.

Contacts

David Heuzé

Head of Corporate and Financial Communications, and ESG
david.heuze@Medincell.com / +33 (0)6 83 25 21 86

Grace Kim

Chief Strategy Officer, U.S. Finance
grace.kim@medincell.com / +1 (646) 991-4023

Nicolas Mériegeat / Gaëlle Fromaigeat

Relations médias
medincell@newcap.eu / +33 (0)1 44 71 94 94

Louis-Victor Delouvrier / Alban Dufumier

Relations investisseurs France
medincell@newcap.eu / +33 (0)1 44 71 94 94

Ce communiqué de presse peut contenir des déclarations prospectives, notamment concernant la progression des essais cliniques de la Société. Même si la Société considère que ses prévisions sont fondées sur des hypothèses raisonnables, toutes déclarations autres que des déclarations de faits historiques que pourrait contenir ce communiqué de presse relatives à des événements futurs sont sujettes à des changements sans préavis, à des facteurs que la Société ne maîtrise pas et aux capacités financières de la Société.

Ces déclarations peuvent inclure, sans que cette liste soit limitative, toutes déclarations commençant par, suivies par ou comprenant des mots ou expressions tels que « objectif », « croire », « prévoir », « viser », « avoir l'intention de », « pouvoir », « anticiper », « estimer », « planifier », « projeter », « devra », « peut avoir », « probablement », « devrait », « pourrait » et d'autres mots et expressions de même sens ou employés à la forme négative. Les déclarations prospectives sont sujettes à des risques intrinsèques et à des incertitudes hors du contrôle de la Société qui peuvent, le cas échéant, entraîner des différences notables entre les résultats, performances ou réalisations réels de la Société et ceux anticipés ou exprimés explicitement ou implicitement par lesdites déclarations prospectives.

Une liste et une description de ces risques, éventualités et incertitudes figurent dans les documents déposés par la Société auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« AMF ») conformément à ses obligations réglementaires, notamment le document d'enregistrement universel de la Société, déposé auprès de l'AMF le 29 juillet 2025 sous le numéro D. 25-0580 (le « Document d'enregistrement universel »), ainsi que dans les documents et rapports qui seront publiés ultérieurement par la Société. L'attention des lecteurs est notamment attirée sur la section intitulée « Facteurs de risques » à la page 30 du Document d'enregistrement.

Les déclarations prospectives faites par ou au nom de la Société ne sont valables qu'à la date à laquelle elles sont faites. Sauf si la loi l'exige, la Société ne s'engage aucunement à mettre à jour publiquement ces déclarations prospectives ou à mettre à jour les raisons pour lesquelles les résultats réels pourraient différer sensiblement de ceux anticipés dans les déclarations prospectives, y compris dans le cas où de nouvelles informations seraient disponibles. La mise à jour par la Société d'une ou plusieurs déclarations prospectives n'implique pas que la Société procèdera à d'autres mises à jour de ces déclarations prospectives ou d'autres déclarations prospectives. Les lecteurs sont priés de ne pas se fier indûment à ces déclarations prospectives.

Le présent communiqué de presse est publié à titre informatif uniquement. Les informations qu'il contient ne constituent pas une offre de vente ni une sollicitation d'offre d'achat ou de souscription d'actions de la Société dans quelque juridiction que ce soit, en particulier en France. De même, le présent communiqué de presse ne constitue pas un conseil en investissement et ne doit pas être considéré comme tel. Il n'est pas lié aux objectifs d'investissement, à la situation financière ou aux besoins spécifiques d'un destinataire quelconque. Il ne doit pas priver les destinataires de la possibilité d'exercer leur propre jugement. Toutes les opinions exprimées dans le présent document sont susceptibles d'être modifiées sans préavis. La diffusion du présent communiqué de presse peut être soumise à des restrictions légales dans certaines juridictions.